CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

64e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 20 au 24 janvier 2025

**SC64 Doc.24**

**Rapport des Coprésidents du Comité consultatif indépendant
sur le label Ville des Zones Humides**

|  |
| --- |
| **Mesures requises :**Le Comité permanent est invité à :i) prendre note du processus d’évaluation des candidatures nouvelles et renouvelées au label Ville des Zones Humides, présenté dans le présent rapport ; etii) prendre note des résultats de l’évaluation des candidatures nouvelles et renouvelées au label Ville des Zones Humides, fournis par le Comité consultatif indépendant à la 64e Réunion du Comité permanent. |

**Contexte**

1. Conformément à la Résolution XIV.10 *Mise à jour du label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar*, le Secrétariat a lancé, le 1er juin 2023, l’appel à candidatures pour la troisième édition du label Ville des Zones Humides accréditée, invitant simultanément les villes accréditées lors de la première édition (2018) à renouveler leur statut. Dans les deux cas – nouvelle candidature et renouvellement de l’accréditation – le délai d’origine avait été fixé au 30 novembre 2023, puis prorogé au 29 février 2024 par le Comité consultatif indépendant (CCI) compte tenu des demandes des Parties contractantes.

2. Au total, 32 demandes de nouvelles accréditations et 18 demandes de renouvellement du statut ont été reçues par le Secrétariat au 29 février 2024 et transmises au CCI le 14 mars 2024. Les candidatures ont été distribuées à tous les membres du CCI.

**Évaluation**

3. Dix-sept membres du CCI ont participé à l’évaluation (voir annexe 1 du présent document). Outre les remarques faites dans les paragraphes 4 et 5 ci-dessous, les candidatures des villes ont été réparties au hasard entre tous les membres du CCI. Chaque nouvelle candidature a été évaluée par deux membres du CCI au moins pour garantir une évaluation objective.

4. Afin d’éviter tout conflit d’intérêt dans le processus, les membres du CCI n’ont examiné aucune candidature du pays dont ils sont originaires ou du pays où ils résident actuellement.

5. L’aspect linguistique a également été pris en compte pour la répartition des candidatures car il y avait deux nouvelles candidatures en espagnol ainsi que cinq nouvelles candidatures et cinq demandes de renouvellement en français, à évaluer par deux membres parlant espagnol et trois membres parlant français. Aucun conflit d’intérêt n’est apparu dans cette répartition mais à l’avenir, les capacités limitées du CCI en français et en espagnol pourraient poser un problème.

**Résultats**

6. Les résultats de chaque évaluation ont été communiqués à tous les membres du CCI afin que le Comité puisse décider des villes qui recevront leur accréditation et de celles dont l’accréditation sera renouvelée.

7. Par souci de confidentialité, les décisions du CCI relatives aux résultats de l’évaluation ne figurent pas dans le présent document et seront remises à la plénière de la 64e Réunion du Comité permanent (SC64).

**Étapes suivantes**

8. Conformément à la Résolution XIV.10, après la 64e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat :

i) annoncera la liste des villes des zones humides nouvellement accréditées ou dont l’accréditation est renouvelée ;

ii) invitera les nouvelles villes accréditées, représentées par leurs Correspondants nationaux respectifs, à la cérémonie de remise des prix, à l’occasion de la COP15 ; et

iii) préparera la cérémonie de remise des prix, avec l’appui du CCI et du pays hôte.

**Annexe 1**

**Liste des membres du CCI ayant participé au processus d’évaluation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No** | **Composition** | **Noms des représentants**  |
| 1 | Membre du Comité permanent représentant l’Afrique : Rwanda | Theogene Ngaboyamahina |
| 2 | Membre du Comité permanent représentant l’Asie : Chine | Xinxin Hu  |
| 3 | Membre du Comité permanent représentant l’Asie (suppléant) : Iran  | Amir Akhlaghi |
| 4 | Membre du Comité permanent représentant l’Europe : République tchèque  | Libuše Vlasáková |
| 5 | Membre du Comité permanent représentant l’Amérique latine et Caraïbes : Colombie | María Angélica Mejía Pimienta |
| 6 | Membre du Comité permanent représentant l’Amérique du Nord : États-Unis d’Amérique | Lauren Kasparek |
| 7 | Membre du Comité permanent représentant l’Océanie : Australie | Ariana Magini |
| 8 | Représentant des OIP de la Convention : WWF | Wenwei Ren |
| 9 | ONU-Habitat | Andrew Rudd |
| 10 | Local Governments for Sustainability (ICLEI) | Ingrid Coetzee |
| 11 | Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) | Matthew Simpson |
| 12 | Groupe de surveillance des activités de CESP | Chris Rostron |
| 13 | Toute Initiative régionale Ramsar concernée : RRC-EA | Seung Oh Suh |
| 14 | Conseillers techniques | Lyu Cai |
| 15 | Denis Landenbergue |
| 16 | Gert Michael Steiner |
| 17 | Joon-woo Seo |